



CONTRAT DE VILLE 2015-2022 DE L'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

Protocole d'engagements réciproques et renforcés

Avenant au contrat de ville pour la période 2020-2022

Février 2020

(Version du 13 02 2020)



1. PREAMBULE	3
2. LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE	4
2.1 Sur les champs thématiques	4
2.1.1 Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain.....	4
▶ Cadre de vie.....	4
▶ Projet urbains (dont NPRU).....	5
▶ Désenclavement, mobilité, transport.....	5
2.1.2 Pilier Emploi et développement économique.....	5
▶ L'insertion, l'emploi, la formation.....	5
▶ Le développement économique.....	6
2.1.3 Pilier Cohésion Sociale.....	6
▶ Éducation et réussite éducative.....	6
▶ La santé.....	6
▶ La prévention de la délinquance.....	7
▶ Le sport.....	8
▶ La culture.....	8
▶ La grande exclusion.....	9
2.2 Les Projets de quartier	9
2.2.1 Le contexte.....	9
2.2.2 Les points d'appui.....	9
2.2.3 La démarche.....	10
▶ L'année 2020.....	10
▶ L'année 2021.....	11
▶ L'année 2022.....	11
3. LA GOUVERNANCE ET LA CONDUITE DU CONTRAT DE VILLE	12
3.1 Vers une gouvernance mobilisatrice et efficiente	12
3.2 Une conduite du contrat de ville renforcée et repositionnée	14
4. LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	16
5. LE SUIVI ET L'EVALUATION	16
6. OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS BENEFICIAINT DE SUBVENTIONS DU CONTRAT DE VILLE	17
7. CONTROLE	17
8. ANNEXES	18
8.1 Champs d'action, types d'actions attendus et engagements des partenaires	18
8.1.1 Pilier : cadre de vie.....	18
8.1.2 Pilier : Développement économique et accès à l'emploi.....	25
▶ Le développement économique	26
▶ Insertion, emploi, formation.....	31
8.1.3 Pilier : Cohésion sociale.....	34

1. Préambule



Le protocole d'engagements réciproques et renforcés, constituant un contrat de ville renouvelé pour la période 2020-2022, est la résultante de trois contributions : d'une part la feuille de route des services de l'État, dans le cadre du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers reposant sur un ensemble de mesures, d'autre part, les éléments issus du Pacte de Dijon et de la réflexion menée par les acteurs locaux et, enfin, de l'évaluation à mi-parcours.

Le contrat de ville de Cap Excellence a réalisé son évaluation à mi-parcours. Cette dernière a dégagé les points forts et les points faibles du contrat de ville et proposé un ensemble de préconisations concernant ses différentes approches thématiques ainsi que sa gouvernance.

La particularité du territoire tient au fait que les trois communes qui composent l'EPCI : Les Abymes, Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault, sont des territoires en politique de la ville : les deux premières ayant des QPV et des QVA et la troisième n'ayant que des QVA (ne bénéficiant pas, de ce fait, des financements du BOP 147, mais des financements de droit commun des partenaires et de financements spécifiques de Cap Excellence). Par ailleurs, le contrat de ville de Cap Excellence s'inscrit dans le département et la région de la Guadeloupe qui ne comprend pas encore un centre de ressources Politique de la ville.

Au regard de sa gouvernance et de son périmètre, le contrat de ville de Cap Excellence est stable puisque que l'EPCI a gardé son périmètre des trois communes ; conservé quasiment le même partenariat institutionnel : seul l'Établissement Public Foncier (EPF) de Guadeloupe s'est joint aux signataires initiaux. Il faut cependant noter un changement à la tête de la Région et des évolutions dans les postes de direction de certains partenaires (changements dont on sait qu'ils peuvent avoir des incidences sur les engagements des institutions). L'évaluation à mi-parcours a été l'occasion d'une remobilisation de certains partenaires et de l'implication des Conseils citoyens dans la réflexion pour un contrat de ville renouvelé.

Le présent protocole fait état des orientations et objectifs du contrat de ville pour la période 2020-2022, en particulier de la mise en place des projets de quartier, des évolutions de sa gouvernance et des perspectives de son évaluation finale.

En annexe sont présentés les champs et types d'action attendus et surtout les engagements des signataires du contrat de ville. Comme en 2015, chaque signataire du contrat de ville, sur la base d'une pré-identification d'engagements pertinents pour un contrat de ville renouvelé, a été sollicité pour préciser ses engagements dans l'objectif d'une programmation institutionnelle, pendant de la programmation « associative » du contrat de ville. Pour cela, en partant de chacun des engagements formulés, les signataires du contrat de ville établiront une programmation opérationnelle qui sera annexée au présent protocole.

2. Les orientations et objectifs du contrat de ville

Le contrat de ville repose sur un ensemble d'orientations stratégiques et d'objectifs qui restent d'actualité (on trouvera en annexe un rappel des orientations et objectifs). Dans la période 2020-2022, les partenaires signataires du contrat de ville souhaitent, pour chacun des piliers du contrat de ville et de leurs thématiques, et au regard des orientations stratégiques, soutenir :

- Le renforcement des capacités d'action des opérateurs associatifs porteurs de projets, en cohérence avec les orientations et objectifs du contrat de ville ;
- Le développement d'équipements structurants dans les quartiers, en particulier concernant l'animation de la vie sociale qui peut aussi bénéficier de petits aménagements réalisés par des groupes d'habitants ;
- La mobilisation des différentes politiques structurelles et le droit commun de chacun des partenaires se traduisant dans des engagements opérationnels, dans une logique de territorialisation orientée par des projets de quartier ;
- Le renforcement de la participation citoyenne active, en mettant en œuvre des modalités adaptées dans son organisation et son accompagnement, pour enrichir les programmations et projets

2.1 Sur les champs thématiques

L'analyse évaluative de ce qui a été réalisé dans le cadre du contrat de ville de 2015 à 2019 sur les différents piliers a conduit à identifier un ensemble de préconisations qui sont autant d'objectifs sur lesquels le contrat de ville rénové va se focaliser et qu'il s'agit de mettre en œuvre. Cette mise en œuvre prendra appui, s'agissant du droit commun, sur les engagements des partenaires pour la période 2020-2022 - engagements qui donneront lieu à une programmation institutionnelle dont le comité de pilotage stratégique fera le bilan annuel (cf. la gouvernance).

2.1.1 Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

► Cadre de vie

Objectifs

- Poursuivre le soutien à des petits projets d'aménagement qui peuvent être complémentaires aux aménagements d'envergure du NPRU ou constituer des aménagements transitoires.
- Renforcer l'animation et la coordination de la gestion urbaine de proximité et adapter ses modalités aux résultats de l'étude lancée sur la GUSP au tournant de 2019 et 2020 dans la perspective de traiter des sujets majeurs (dont celui de la gestion des déchets et des encombrants) pour l'amélioration du quotidien des habitants et l'intervention des professionnels.

Mise en œuvre

Dans les quartiers concernés par le NPRU (convention), le choix des projets soutenus se fera dans le cadre d'une articulation renforcée avec le NPRU sur les volets aménagement de l'espace public, mobilité, tranquillité dans l'espace public et implication des habitants.

Dans les quartiers non concernés par le NPRU, le contrat de ville soutiendra des projets dans le cadre d'une articulation avec les services urbains des Villes et de Cap Excellence ; cela se fera dans la



perspective de contribuer à l'amélioration du cadre de vie en favorisant des initiatives d'habitants, d'associations et des conseils citoyens, au sein de projets d'aménagements ou de gestion de l'attente.

► **Projet urbains (dont NPRU)**

Objectifs

- Poursuivre la qualification de l'habitat existant, la production du logement social et la diversification de l'offre dans le cadre du PLH (en cours d'actualisation) et du NPRU (en cours d'élaboration de sa convention pluriannuelle).
- Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du Plan climat en cours de révision et dont la mise en œuvre sera particulièrement ciblée sur les quartiers en politique de la ville.

Mise en œuvre

Dans les quartiers concernés par le NPRU (convention), le choix des projets soutenus se fera dans le cadre d'une articulation renforcée avec le NPRU sur le volet logement et implication des habitants.

Dans les quartiers non concernés par le NPRU, le contrat de ville soutiendra des projets dans le cadre d'une articulation avec les services habitat et développement durable de Cap Excellence.

► **Désenclavement, mobilité, transport**

Objectifs

- Rentrer dans une phase opérationnelle d'un mode de transport en site propre (BHNS) desservant en priorité les QPV et QVA en articulation étroite avec le NPRU.
- Favoriser les modes de déplacement doux permettant d'assurer les liaisons avec les aménités des cœurs de ville et des zones d'activité.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du BHNS a un calendrier opérationnel encore indéterminé ; son articulation avec le NPRU implique que ce dernier l'intègre dans son approche urbaine.

La révision du PDU indiquera, dans son plan d'action, les actions spécifiques en direction des quartiers en politique de la ville.

2.1.2 Pilier Emploi et développement économique

► **L'insertion, l'emploi, la formation**

Objectifs

- Mobiliser les outils que sont le PDI, le PLIE et la GPECT pour :
 - Développer la pratique des clauses d'insertion dans tous les marchés publics ;
 - Travailler en profondeur le lien entre l'insertion et l'accès au marché du travail, avec un focus précis sur les QPV et QVA.

Mise en œuvre

Le NPRU permettra la mobilisation des clauses d'insertion au bénéfice d'un certain nombre de personnes éloignées de l'emploi.



Le contrat de ville agira au sein du PLIE avec le Service Public de l'Emploi, la CCIIG et les groupements d'entreprises ; cela facilitera l'accès à l'emploi via les clauses d'insertion dans des domaines variés, à commencer par les marchés publics. La qualité du suivi des bénéficiaires des clauses d'insertion donnera à voir l'importance de la mise en situation et de l'accompagnement pour mieux articuler l'insertion avec l'accès au marché du travail.

► Le développement économique

Objectifs

- A partir du bilan de sa mise en œuvre opérationnelle, renforcer l'opérationnalité du plan d'action (PASEC) après avoir actualisé sa programmation. En particulier, il s'agira d'accentuer les liens entre le développement économique et l'accès à l'emploi, l'insertion et la formation des personnes issues des quartiers prioritaires.

Mise en œuvre

Cette démarche reposera sur la mise en place d'un groupe technique thématique du contrat de ville comprenant : la direction du développement économique et le service insertion-emploi de Cap Excellence, la CCIIG, la Chambre de métiers et le Service public de l'emploi.

2.1.3 Pilier Cohésion Sociale

► Éducation et réussite éducative

Objectifs

- Poursuivre l'effort d'association étroite des parents, en tant qu'acteurs, aux actions favorisant l'épanouissement et la réussite éducative des élèves.
- Offrir des perspectives innovantes aux décrocheurs en lien avec les dispositifs d'insertion (futur PLIE...), de création d'activité (Cité Lab) et des créateurs artistiques et culturels.
- Développer des coopérations entre la Cité Éducative, les bibliothèques de Cap Excellence et les lieux culturels.
- Poursuivre et déployer les PRE dans l'ensemble des QPV.
- Favoriser la mise en cohérence des différents dispositifs éducatifs (PRE, Cité éducative...) dans la perspective d'un projet éducatif global.

Mise en œuvre

Le contrat de ville, dans le cadre d'un comité technique thématique, aura un rôle d'impulsion à jouer dans le rapprochement entre institutions, acteurs professionnels et familles dans les démarches éducatives. Aussi, sollicitera-t-il des partenariats actifs entre acteurs de l'éducation, de la santé, de l'animation, voire d'autres.

Les Projets de Réussite Educative (PRE), comme la Cité Éducative seront, à cet égard, des champ d'expérimentation de la démarche ; au-delà c'est à l'échelle de différents quartiers, dans la proximité, que les chefs de projet territoriaux œuvreront à ces synergies.

► La santé

Objectifs

- Cibler les quartiers (QVA ou QPV) dans lesquels des rencontres santé sociales ont déjà sensibilisé aux questions de santé pour mobiliser les partenaires, les opérateurs, les services et des habitants afin de créer des mini ASV ou ASQ (ateliers santé quartier). La



tâche de ces ateliers sera d'enquêter dans la proximité sur les savoir-faire en matière de soins et de santé et d'interpeller les autorités compétentes ;

- Poursuivre et approfondir, à l'échelle du territoire, la synergie entre la santé, le sport, l'éducation et la prévention de la délinquance.

Mise en œuvre

Le service santé de Cap Excellence sera en première ligne pour poursuivre les efforts déjà engagés dans différents quartiers dans la perspective d'encourager la participation conjointe d'habitants, d'opérateurs, d'acteurs municipaux dans une prise en charge active des questions de santé.

Dans cette démarche, les actions soutenues dans le cadre du contrat local de santé ou du conseil local en santé mentale (CLSM) seront inscrits dans les projets de quartier et relayés par les acteurs locaux dont les chefs de projet territoriaux et les partenaires du contrat de ville qui s'organiseront en ce sens.

La prévention de la délinquance

Objectifs

- Améliorer l'articulation entre CISPD et CLSPD (entre niveau intercommunal et communal), ce qui implique de mobiliser les futurs élus et de continuer de faire monter en compétence l'instance communale, notamment dans le cadre du schéma de tranquillité publique intercommunal.
- Préciser et circonscrire davantage ce qu'est et pourrait être le droit commun et ses différentes sources possibles, notamment : État et collectivités.
- Apprécier dans quelle mesure le droit commun dans le champ particulier de l'aide aux victimes pourrait mieux couvrir les besoins financiers d'actions considérées comme pertinentes, mais « séculaires », de façon à éviter de solliciter le financement spécifique du contrat de ville qui, de fait, se substitue en partie au droit commun.

Mise en œuvre

Dans le cadre des travaux menés par le CISPD et les trois CLSPD, les instances de pilotage et techniques de la prévention de la délinquance et de la tranquillité et sécurité examineront la meilleure façon d'appuyer les actions de prévention en :

- Renforçant l'articulation entre coordonnateurs CISPD et CLSPD et en confortant la qualification de toutes les ingénieries dédiées : coordonnateurs CLSPD, coordonnateurs CDDF, médiateurs ;
- Assurant une bonne articulation entre les programmations du contrat de ville et du FIPD ;
- Établissant l'état des lieux des financements de droit commun et les règles de la complémentarité attendue des financements spécifiques du contrat de ville ;
- Déterminant le lien avec le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre plus général de l'aide aux victimes, en lien étroit avec les associations spécialisées.



Objectifs

- Élaborer un schéma directeur qui pose le cadre d'intervention, stratégique et opérationnel, des politiques sportives de droit commun (intercommunale et communales) et formaliser un plan d'action dans la perspective de :
 - Intensifier et diversifier l'offre de façon à répondre aux disciplines traditionnelles, comme celles relevant de la culture jeune et urbaine ; répondre à la fois à l'excellence et aux besoins de loisirs et de bien-être ;
 - Attirer plus de jeunes, en particulier des filles ;
 - Favoriser l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants ;
 - Encourager la professionnalisation.

Mise en œuvre

Le groupe technique thématique « sport », animé par la direction des sports de Cap excellence et assurant le secrétariat du groupe, élaborera un schéma directeur de l'animation des activités physiques sur le territoire. La complémentarité des politiques sportives municipales et intercommunale sera recherchée.

Le comité technique thématique précisera les modalités les plus appropriées pour prendre en compte tous les types de pratique sportive, afin de permettre le plus large accès aux équipements. Il s'attachera à ce que les équipements ne soient pas appropriés de façon exclusive, tant pour les équipements libres de proximité que les espaces sportifs.

Les espaces sportifs programmés dans le cadre du NPNRU auront vocation à s'intégrer en tant qu'espaces multi activités intergénérationnels et aux parcours de mobilité douce.

La culture

Objectifs

- Élaborer une « stratégie culture » au sein du contrat de ville, avec des apports de la direction des actions et politiques culturelles de Cap Excellence et de la DAC.
- Favoriser une synergie entre les créations culturelles populaires et celles des acteurs institutionnels.
- Recenser les créations culturelles nées dans les quartiers (QPV et QVA) et les talents qui y existent dans une perspective de promotion ; des dispositifs ad hoc seront à créer, d'une part dans l'animation de la vie sociale des quartiers et d'autre part dans des échanges avec des acteurs culturels officiels en Guadeloupe et ailleurs dans la Caraïbe.
- Créer ou renforcer les échanges d'expérience dans toute la Caraïbe autour du travail de mémoire et du patrimoine

Mise en œuvre

Cette démarche reposera sur la mise en place d'un groupe technique thématique du contrat de ville « Culture », animé par la direction des actions et politiques culturelles de Cap Excellence, en vue de structurer une stratégie qui donnera toute sa place à la culture dans le développement social urbain et qui reposera sur l'implication du droit commun de Cap Excellence et de l'État sur les actions culturelles du contrat de ville.



La grande exclusion

Objectifs

- Consolider la prévention et la lutte contre la grande précarité.

Mise en œuvre

Le plan de lutte contre la pauvreté, dont le pilotage a été confié au Département, est le cadre du droit commun dans lequel sera prioritairement traitée cette thématique.

2.2 Les Projets de quartier

2.2.1 Le contexte

L'évaluation a fait ressortir que si l'orientation donnée d'emblée au contrat de ville, dès 2016, visait à replacer les actions du contrat de ville dans le cadre de projets de quartier (procurant un horizon aux démarches, des priorités thématiques et spatiales structurantes, une orientation au partenariat) et si ces projets ont été évoqués dans chaque appel à projets annuel, ils n'ont pas véritablement pris forme. Pour cela il a manqué :

- Des chefs de projet territoriaux dont le recrutement a tardé, la première cheffe de projet étant recrutée en janvier 2020.
- Un projet de territoire de Cap Excellence, nécessaire à ce que les différentes politiques publiques communautaires, dont le contrat de ville, se développent sur de grands objectifs stratégiques partagés et puissent établir des complémentarités et des mutualisations sur des objectifs opérationnels.
- Des explications suffisamment approfondies sur le sens à donner aux projets de quartier et sur la plus-value qu'ils sont de nature à apporter à la mise en œuvre du contrat de ville.

2.2.2 Les points d'appui

Pour élaborer les projets, existent un ensemble de ressources sur lesquelles s'appuyer :

- Le projet de territoire de Cap Excellence en cours d'élaboration donnera un cadre à la fois au contrat de ville et aux politiques sectorielles de l'agglomération et de ses composantes communales ;
- Le diagnostic du plan-guide du NPRU constitue une ressource complémentaire ; celui-ci constitue un apport au projet de territoire et une base pour les projets de quartier des quartiers en NPRU ;
- Les pilotes de politiques sectorielles (la santé, la prévention de la délinquance, l'insertion économique) ont une connaissance de spécificités de chacun des quartiers en politique de la ville ;
- Les ressources mobilisables des communes :
 - Les relais territoriaux des Abymes ;
 - Les maisons de quartier et le projet de services de Baie Mahault ;



Par ailleurs, les opérateurs, acteurs locaux et partenaires ayant déjà participé à des démarches transversales telles les rencontres santé-sociales dans certains quartiers ont, en quelque sorte, expérimenté la démarche de projets de quartier.

2.2.3 La démarche

La démarche est engagée de façon expérimentale en 2020, de façon à commencer modestement et pragmatiquement, en mettant en œuvre une feuille de route qui devra être évaluée fin 2020 afin d'affiner les outils avant la généralisation des projets de quartier les années suivantes.

► L'année 2020

Cette année va être celle de la construction expérimentale de projets de quartier dans trois quartiers du contrat de ville, deux QPV et un QVA.

La méthode reposera sur un travail d'élaboration en deux temps :

- **Un travail préparatoire** d'une version de travail du projet de territoire qui sera réalisé par l'équipe politique de la ville de Cap Excellence avec les services de Cap Excellence et des communes concernées, en lien avec le NPRU ;
- **Un travail de finalisation** du projet prenant appui sur un élargissement de la réflexion aux référents des partenaires du contrat de ville, aux opérateurs et aux conseils citoyens.

Le travail préparatoire se composera de trois grandes étapes.

1/ Définition des périmètres

Cet élément est important pour que le projet de quartier soit inscrit dans un territoire pertinent eu égard à plusieurs paramètres à prendre en compte :

- Son fonctionnement actuel : en particulier sa morphologie urbaine, sa vie sociale et la dynamique d'acteurs locaux et de politiques publiques ;
- Son fonctionnement souhaité : au regard des éléments précédents, mais aussi des connexions que l'on envisage entre des entités qui se vivent aujourd'hui différentes ;
- La nature et l'intensité du renouvellement urbain qui y est envisagé ;
- Le dimensionnement géographique pour un mangement efficient : lui-même dépendant de la mission effective des chefs de projet territoriaux selon qu'ils seront directement en charge de la mise en œuvre du projet de quartier (à défaut de ressources communales pouvant faire relais) ou qu'ils seront en premier lieu en charge de l'animation des ressources communales (chefs de projet, relais territoriaux...).

Le périmètre ne coïncidera pas nécessairement avec les délimitations de chaque QPV ou QVA, sachant que les territoires prioritaires de la politique de la ville sont composites, voire hétérogènes. L'objectif est de créer une dynamique sur un territoire se définissant comme quartier par rapport aux caractéristiques qui viennent d'être énoncées.

2/ Pré-élaboration du projet.

L'élaboration des projets de quartier prend appui sur la connaissance accumulée par les acteurs locaux et sur les orientations et objectifs du contrat de ville en précisant comment ils se déclinent de façon particulière dans chacun des quartiers en QPV ou en QVA. Elle se déroulera selon les étapes suivantes :

- **Approfondissement des diagnostics** effectués en 2015 ; ceux-ci auront d'autant plus de sens qu'ils seront ciblés sur un territoire adéquat (au regard des critères qui précèdent)



et qu'ils seront adossés aux quatre années passées de pratique de la politique de la ville ; l'expertise d'usage des professionnels, habitants, associations, conseils citoyens sera mobilisée.

- Bilan des actions réalisées dans les précédentes programmations du contrat de ville et du droit commun sur ce quartier au regard de leurs effets ; appréciation de leur capacité à créer de la transversalité entre les thématiques d'action et entre acteurs.
- Élaboration des enjeux, objectifs et priorités d'action, en prenant appui sur le cadre des orientations et objectifs du contrat de ville ainsi que des recommandations de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville qui sont de :
 - S'appuyer sur les outils existants ou à relancer pour consolider les diagnostics, ainsi que sur la connaissance de la direction du développement social et de la politique de la ville de Cap Excellence pour initialiser la réflexion,
 - Structurer les forces vives des quartiers,
 - Construire une démarche et vérifier le sens au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Il s'agit là de **donner son sens propre au projet pour ce quartier**, sachant que ce qui est appelé ici quartier peut n'être qu'une partie d'un QPV ou d'un QVA dans lequel il s'inscrit ; son identité est à définir.

- **Rencontre des services** en charge des différentes politiques publiques afin de définir les actions de droit commun (ou spécifiques hors politique de la ville) mobilisées ou à mobiliser dans les trois piliers et sur les axes transversaux. Identification des instances agissantes ou donnant les moyens d'agir dans le quartier sur ces piliers et axes.
- **Rédaction d'un premier document** avec enjeux, axes et priorités, acteurs impliqués etc.

3/ Finalisation du projet de quartier.

Cette finalisation du projet de quartier se déroule dans le cadre d'une mise en commun du pré-projet lors d'une réunion de travail (ou plusieurs selon les contextes). Y participent le ou la référent.e politique de la ville de la commune, le ou la chef.fe de projet territorial, l'équipe politique de la ville de Cap Excellence, les services internes, les référents des partenaires, les opérateurs et des représentants des conseils citoyens. L'objet est de **partager les objectifs**, les priorités, les actions prévues et les transversalités possibles ; c'est aussi de procéder, le cas échéant, à des **ajustements en tenant compte du projet de territoire (à l'échelle de l'agglomération)**.

► L'année 2021

Ce sera une année consacrée au bilan de la démarche expérimentale des projets de quartiers dans trois territoires, mettant en avant :

- Les acquis de la démarche
- Les difficultés rencontrées
- L'état d'avancement de ces projets de quartier
- Les moyens de les installer ou de les consolider s'ils sont déjà bien identifiés.

D'autres territoires sont à engager dans la démarche.

► L'année 2022

Généralisation de la démarche des projets de quartier qui devient la structure du contrat de ville.



3. La gouvernance et la conduite du contrat de ville

3.1 Vers une gouvernance mobilisatrice et efficiente

La gouvernance du contrat de ville a été initialement envisagée avec la volonté de prendre en compte :

- Les deux niveaux territoriaux : d'agglomération et communal ;
- Les différentes approches thématiques tout en intégrant la spécificité du renouvellement urbain en tant que démarche de projet structurante ;
- La distinction entre les instances de « supervision » : comité de pilotage et comité technique communautaire et celles de la mise en œuvre avec les comités techniques thématiques et le pilotage communal avec son comité technique communal ;
- La perspective d'y intégrer les conseils citoyens dès lors que ceux-ci allaient être mis en place avec une démarche d'accompagnement spécifique.

L'évaluation a montré à la fois ses points forts et ses points faibles. Cette gouvernance a intégré la structuration progressive de politiques publiques (Santé, Insertion, Prévention de la délinquance) avec leur droit commun ; cela a conduit à une évolution de l'organisation globale, avec la mise en place de comités de pilotage et techniques spécifiques : ces derniers faisant fonction de comités techniques thématiques. Ces comités thématiques structurés par les politiques de droit commun ont constitué une avancée, même si toutes les thématiques du contrat de ville dans ses trois piliers n'ont pas toujours bénéficié de comités thématiques structurés.

Aux comités techniques, composés de techniciens institutionnels, thématiques, sont venus s'ajouter des comités dits de suivi, conçus pour accompagner les opérateurs dans le cadre de la programmation du contrat de ville... Les différentes évolutions sont la traduction d'un contrat de ville qui a cherché à et su inscrire ses orientations dans des politiques structurantes et d'un EPCI qui a été en capacité d'avoir des services de droit commun mettant en place des plans d'action intégrant une approche spécifique des quartiers en politique de la ville. De même, les comités de pilotage du contrat de ville et celui du renouvellement urbain ont pu trouver une forme de mutualisation.

Mais cette gouvernance présente aussi des faiblesses, entre autres (cf le rapport d'évaluation) parce que le comité de pilotage est devenu moins une instance stratégique que de validation d'une programmation faisant progressivement perdre le sens de la politique de la ville ; cette instance fait apparaître le nombre important de ses signataires, qui est au départ le signe d'une mobilisation des acteurs locaux, moins comme un atout que comme une lourdeur, par ailleurs vécue comme chronophage, même si la réunion de tous ces acteurs peut être aussi ressentie positivement. D'autres faiblesses sont à mettre au compte du niveau communal chargé de la programmation des actions de proximité, mais qui n'a pas toujours assumé cette fonction, faute de moyens pour soutenir des opérateurs ou pour mobiliser les services municipaux et développer leur transversalité. De même, les conseils citoyens ont été installés et leur place dans les différentes instances a bien été prévue, mais leur dynamique interne, comme leur difficulté à être réellement intégrés dans les différentes instances avec le rythme qu'elles imposent et la circulation de l'information qu'elles demandent, font qu'il est aussi besoin aujourd'hui de refonder la démarche.



Pour toutes les raisons indiquées ici, mais plus largement sur la base de l'évaluation d'ensemble de la gouvernance, il apparaît nécessaire de faire évoluer aussi bien la gouvernance que l'ingénierie, pour répondre aux principes suivants :

- **Un pilotage plus stratégique et plus efficient** dans la mobilisation des partenaires du contrat de ville, ce qui conduit au choix d'organiser :
 - **Un comité de pilotage stratégique annuel** qui réunit l'ensemble des partenaires signataires pour faire le bilan des avancées et des difficultés rencontrées, en particulier de la traduction opérationnelle des engagements de chacun (suivi de la programmation institutionnelle). Ce comité de pilotage se tient sur la base du rapport annuel de la politique de la ville ;
 - **Un comité de pilotage restreint aux financeurs** (spécifique et droit commun) lorsqu'il s'agit de suivre et valider la programmation annuelle (opérateurs associatifs en particulier)

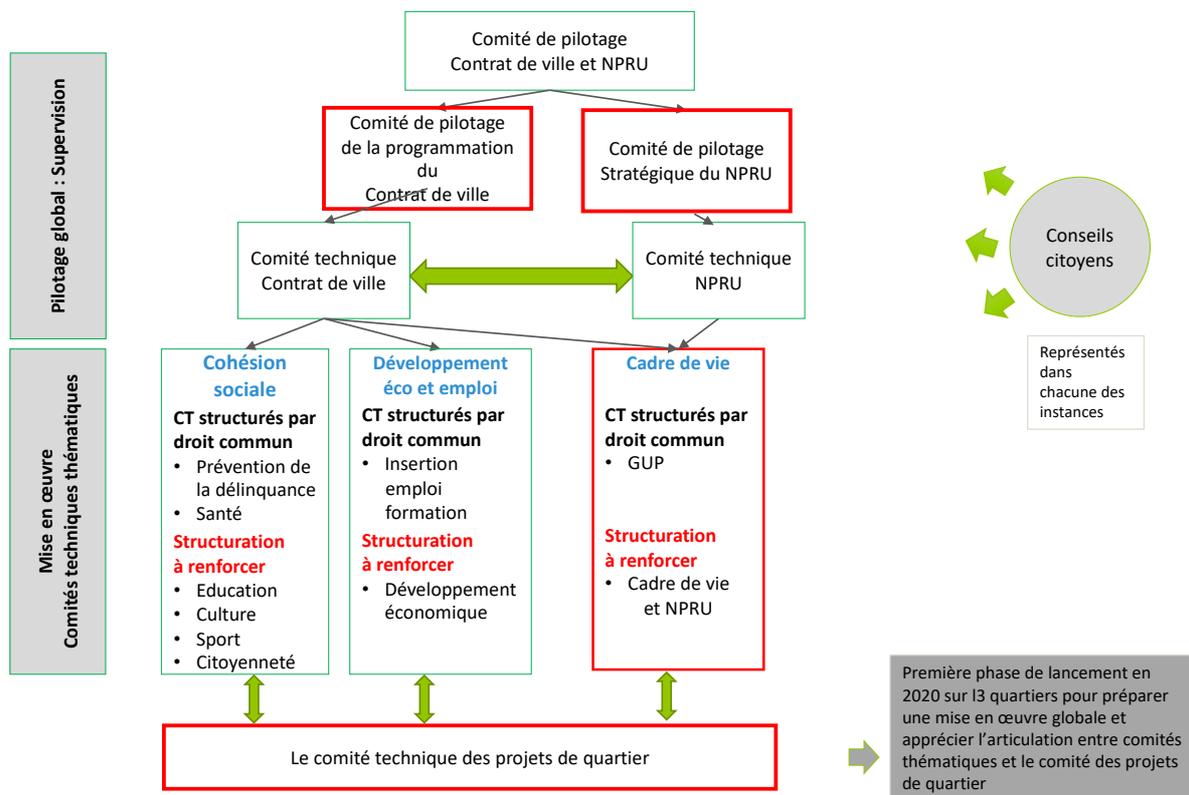
S'il est pertinent d'approfondir la mutualisation des comités de pilotage du contrat de ville et du NPRU, la spécificité de ce dernier implique de prévoir un comité de pilotage stratégique spécifique au NPRU qui soit le pendant du comité de pilotage de la programmation du contrat de ville.

- Une articulation renforcée entre le contrat de ville et le NPRU à travers :
 - Le renforcement des liens entre leurs comités techniques respectifs
 - La création d'un comité thématique cadre de vie, animé conjointement
 - Le partage d'une méthodologie commune pour l'élaboration des projets de quartier, des chefs de projets territoriaux pouvant être rattachés, selon le degré du renouvellement urbain dans le quartier concerné, soit à la direction de la politique de la ville soit à celle du renouvellement urbain.
- **Des comités thématiques couvrant l'ensemble des piliers du contrat de ville** à travers le renforcement et la structuration de comités thématiques aujourd'hui non intégrés à une politique sectorielle de droit commun.
- **La mise en place d'un comité technique des projets de quartier** avec pour fonction de lancer une première phase d'expérimentation sur trois quartiers, dont un en NPRU, avant une mise en œuvre plus globale ; comité en lien avec les différents comités techniques thématiques.
- **Des conseils citoyens qui demandent à être resserrés temporairement dans leur composition et leur organisation**, le temps qu'ils retrouvent une nouvelle dynamique, et moins éclatés dans l'intégration de l'ensemble des instances avec :
 - La mise en place d'un accompagnement et des formations nécessaires pour les aider à mieux identifier leur rôle ;
 - Des préparations en amont des instances techniques et de pilotage (contrat de ville et NPRU) pour faciliter la connaissance des projets ;
 - Le soutien à des petits projets qui permettent de s'affirmer comme acteurs de quartier, sans pour autant être en concurrence avec les actions des associations du quartier.



Gouvernance 2020 -2022

Une gouvernance soucieuse d'efficacité et des liens avec le NPRU et les projets de quartier



3.2 Une conduite du contrat de ville renforcée et repositionnée

L'évaluation a fait apparaître que l'équipe d'agglomération continuait à jouer son rôle structurant, comme cela avait été identifié lors de l'évaluation du CUCS, mais que :

- L'échelon intercommunal devait progresser dans la prise en compte plus systématique des quartiers prioritaires dans les politiques sectorielles, dans une logique de démarche de projet au service de ces quartiers ;
- L'échelon communal présente encore des difficultés à assurer la fonction imaginée de proximité avec les opérateurs et de développement de la transversalité des services communaux au service des quartiers prioritaires.

Ce constat appelle une évolution dans l'architecture même de la conduite du contrat de ville à différents niveaux de son organisation.

La première évolution concerne **la maîtrise d'ouvrage du contrat de ville qui prendra appui sur une logique de projet** avec :

- **Un comité de direction de Cap Excellence** coordonné au niveau de la direction générale et appuyé par la direction de la politique de la ville dans son animation ; ce comité aura à aborder régulièrement la contribution des politiques sectorielles au développement des quartiers prioritaires ;
- **Une organisation des Villes** en mesure de favoriser la transversalité des directions et des services, ce qui implique la mobilisation du niveau de direction générale des services pour



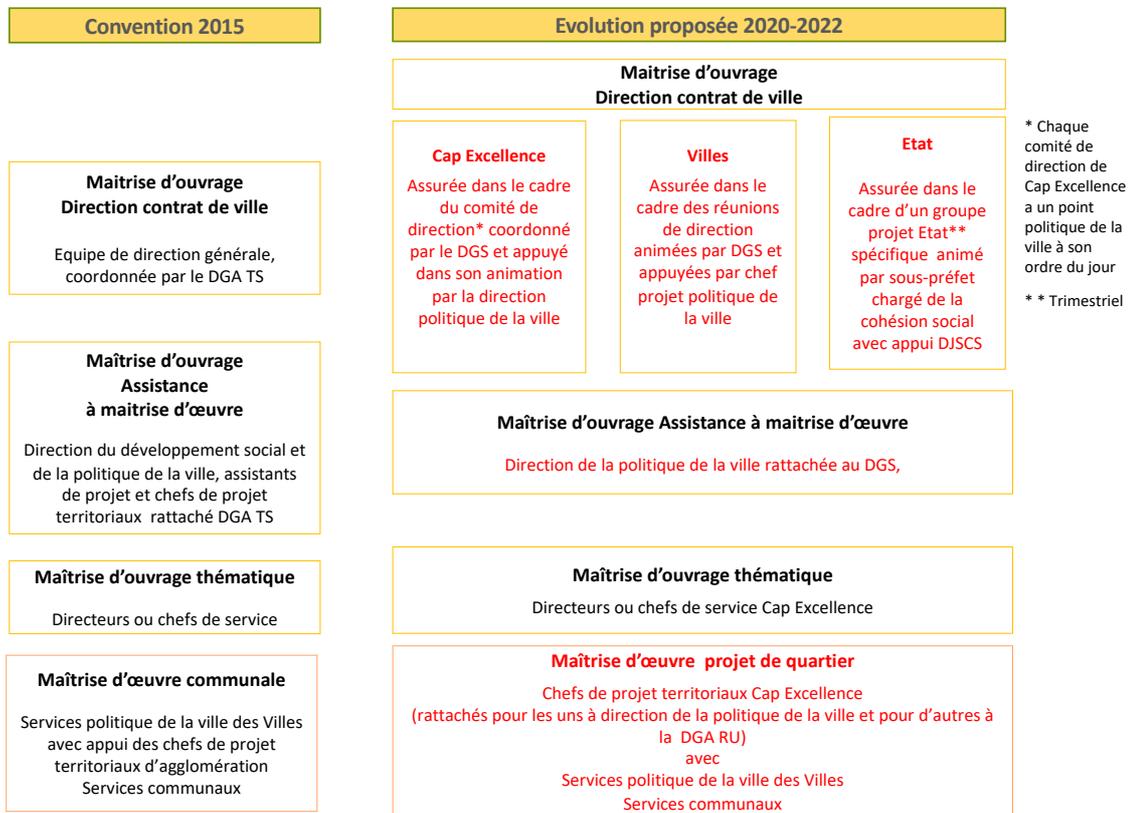
appuyer le chef de projet politique de la ville communal ; cette organisation acquérant un statut particulier pour Pointe-à-Pitre compte tenu que 80% de sa population est en QPV ;

- **Une organisation de l'État** qui favorise la mobilisation de ses différentes composantes et la transversalité, ce qui implique une structuration qui, pour être efficiente, repose sur des temps collectifs et des liaisons assurées par les délégués du préfet.

La seconde évolution concerne le **rattachement de la direction de la politique de la ville de Cap Excellence au niveau hiérarchique de la direction générale des services** de façon à ce que sa fonction d'appui à l'animation des comités de direction soit effective.

La troisième évolution, concerne la **mise en place d'une maîtrise d'œuvre de proximité pour développer les projets de quartier** avec l'intégration progressive de chefs de projets territoriaux (rattachés pour les uns à la direction de la politique de la ville et pour les autres à la DGA RU) avec les services politique de la ville des Villes et les services communaux.

Schématisation maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du contrat de ville



* Chaque comité de direction de Cap Excellence a un point politique de la ville à son ordre du jour
** Trimestriel

4. Le financement de la politique de la ville



Le financement de la politique de la ville repose en premier lieu sur le financement de droit commun manifesté dans les engagements des différents partenaires dont il s'agira d'établir annuellement une programmation dite institutionnelle. Chaque engagement des partenaires donnera lieu à une identification de la nature et du niveau des moyens (financiers et humains) qui seront engagés de façon spécifique pour les quartiers prioritaires : QPV et QVA.

Concernant les crédits spécifiques mobilisés dans la programmation annuelle, celle-ci établira chaque année les actions dont la reconduction doit être assurée, mais dont la pérennité se trouvera, à terme (terme qui sera précisé : 1, 2 ou 3 ans), dans le droit commun, dès lors qu'il a été identifié un droit commun susceptible d'assurer un tel portage.

Enfin, concernant le co-financement des actions financées par les crédits spécifiques politique de la ville (État et EPCI), il sera fait annuellement un état des lieux des cofinancements de façon à établir ceux de nature à être mieux mobilisés.

5. Le suivi et l'évaluation

Outil indispensable à une bonne gouvernance et conduite de projet, le suivi des actions du contrat de ville est encore à améliorer dans un travail collectif à faire par le pilote des actions et les opérateurs ; l'objectif est d'installer le suivi et l'évaluation des projets au moment même de leur élaboration en précisant les objectifs, les résultats et les impacts attendus, en référence aux orientations et objectifs du contrat de ville ; sachant que seul le bilan des réalisations et l'appréciation des résultats obtenus sont du ressort du suivi des actions. L'évaluation implique une ingénierie particulière, interne ou externe à celle de la mise en œuvre du contrat de ville.

Une telle perspective implique la mise en place :

- D'une formation s'adressant aux opérateurs sur le sens et le contenu des bilans, comme cela a été fait pour la question des budgets, dans la perspective de leur donner des outils pratiques leur permettant d'assurer ce suivi ; formation qui associera étroitement l'ingénierie du contrat de ville sur le sujet ; une formation sur l'évaluation est aussi envisagée auprès des services municipaux sectoriels impliqués dans la politique de la ville.
- D'une inscription dans la continuité de l'évaluation intermédiaire et de son cadre de référence, pour l'évaluation finale qui est d'ores et déjà à préparer en identifiant les indicateurs les plus pertinents et effectivement mobilisables pour répondre aux questions évaluatives relatives aux effets attendus (résultats et impacts).

Un bilan régulier du contrat de ville sera fait dans le cadre de la rédaction du rapport annuel sur la politique de la ville qui sera un outil indispensable pour faire jouer au comité de pilotage annuel sa fonction stratégique.

Enfin, dans la perspective de l'évaluation finale, les indicateurs d'impacts et du changement social annexés au contrat de ville en 2015 seront actualisés.

6. Obligations des associations bénéficiant de subventions du contrat de ville



Pour rappel, les associations qui bénéficient de subventions dans le cadre du contrat doivent être à jour de leurs obligations légales. Elles doivent ainsi notamment :

- Ne pas avoir de dette fiscale ou sociale (ou avoir conclu un moratoire conclu avec la CGSS)
- Avoir transmis les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros (article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006)
- Avoir transmis leurs comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations ayant perçus en N-1 une aide publique d'un montant total annuel supérieur à 153.000 euros (article L 612-4 du Code de commerce)

7. Contrôle

Le respect des obligations fiscales et sociales est systématique au stade du comité technique. Les dossiers des associations ne remplissant pas ces conditions ne peuvent être présentés en comité de pilotage de la programmation

Il est établi un plan de contrôles s'agissant des obligations des associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros, ainsi que des associations ayant perçus en N-1 une aide publique d'un montant total annuel supérieur à 153.000 euros, qui doit mener annuellement à l'examen de la situation d'au moins un tiers des associations remplissant l'une de ces conditions. Au terme du contrôle, les dossiers des associations ne remplissant pas les conditions réglementaires ne peuvent être présentés en comité de pilotage de la programmation.

8. Annexes

8.1 Champs d'action, types d'actions attendus et engagements des partenaires

8.1.1 Pilier : cadre de vie

	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Amélioration de l'espace collectif : urbain et résidentiel	Aménagement des espaces urbains et résidentiels	Développement de la présence de la nature dans les projets
		Adaptabilité aux différentes activités dans l'espace public
		Accessibilité des lieux, en particulier prise en compte des handicaps
		Sécurisation et tranquillité
	Investissement des lieux existants ou créés	Gestion transitoire des espaces en attente
		Mise en place d'activités dans les espaces publics et résidentiels collectifs
	Gestion	Plus grande présence des institutions dans les quartiers
		Organisation des acteurs institutionnels et opérationnels
		Renforcement des moyens humains (Présence policière)
	Implication des habitants	Implication des bénéficiaires (habitants et usagers)
		Des habitants qui deviennent des acteurs et animateurs de la vie des quartiers (en particulier amélioration de et veille sur l'espace public, appropriation des équipements collectifs)
		Institutionnalisation de la concertation publique
		Développement des projets d'habitants

	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Amélioration et diversification de l'habitat	Agir sur l'offre	Amélioration des conditions de l'habitat existant
		Production prenant en compte tous les besoins (accessibilité financière, handicaps, publics spécifiques)
	Faire évoluer la gestion et les comportements	Réduction du reste à charge du logement pour augmenter le reste à vivre

	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Désenclaver les quartiers et favoriser la mobilité des habitants	Développer les infrastructures	Développement du maillage des transports en commun
		Développement des déplacements en mode doux
	Faire évoluer les comportements	Adoption des modes de déplacement les plus adaptés aux différentes situations des usagers

Les engagements des partenaires



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
État	Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement du NPRU 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la lutte contre l'habitat indigne Accompagner les équipes de pilotage du renouvellement urbain en favorisant la mixité
	Généralisation des démarches de GUP	<ul style="list-style-type: none"> Participation régulière à une instance de coordination des démarches de GUP et TFPB animée par Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les services de la GUP au regard du cadre national d'utilisation de l'abattement fiscal TFPB Favoriser l'accompagnement et la formation des conseils citoyens
	Renforcement de la mobilisation partenariale en faveur de la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation du FIPD en coordination avec les plans d'action des CLSPD et du CISPD, et du contrat de ville volet prévention de la délinquance 	
Les Abymes	Généralisation des démarches de GUP	<ul style="list-style-type: none"> Implication opérationnelle renforcée dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action par quartier intégrant les engagements TFPB des bailleurs Participation régulière à une instance de coordination des démarches de GUP et TFPB animée par Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostics en marchant élargis à Vieux-Bourg Abymes Définition d'un programme d'actions en fonction des besoins du territoire Avenant à la convention GUP existante Pilotage de démarche GUP par le référent GUP de la Ville Coordination GUP avec les autres référents de l'agglomération Démarche transversale avec les autres QPV
	Renforcement de la mobilisation partenariale en faveur de la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'animation du CLSPD et de son articulation au CISPD pour la mise en œuvre du plan d'action du Schéma de tranquillité publique Participation aux réunions de coordination des coordonnateurs CLSPD organisées par le service prévention de la délinquance de Cap Excellence Animation régulière des GLP 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la présence de la Police nationale et municipale et des acteurs de proximité Intensification des actions de médiation et facilitation de l'insertion de la population des QPV par la mise en place de la clause d'insertion Médiation avec les associations de quartiers voisins vigilants Renforcement de la sécurité situationnelle et résidentielle



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
	Développer et optimiser le réseau de transports en commun		<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les divers modes de déplacements possibles (individuels et collectifs) dans les projets urbains de la Collectivité Retranscrire ces principes lors du développement de projets d'infrastructures, mais aussi de projets de types résidentialisation (résidences privées)
	Favoriser la diversification des modes de déplacement et leur appropriation par les habitants des quartiers		<ul style="list-style-type: none"> Formaliser des modes de déplacements alternatifs, les présenter lors des réunions d'information et de concertation Créer de cheminements spécifiques dédiés aux déplacements piétons, systématiser la prise en compte des cheminements et accès PMR, mettre en place des pistes cyclables et places de stationnements associés
Ville de Baie Mahault	Généralisation des démarches de GUP	<ul style="list-style-type: none"> Participation régulière à une instance de coordination des démarches de GUP animée par Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Participation régulière à une démarche de GUP dans les quartiers, animée par le GLP
	Renforcement de la mobilisation partenariale en faveur de la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'animation du CLSPD et de son articulation au CISPDP pour la mise en œuvre du plan d'action du Schéma de tranquillité publique Participation aux réunions de coordination des coordonnateurs CLSPD organisées par le service prévention de la délinquance de Cap Excellence Animation régulière des GLP 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'animation du CLSPD pour la mise en place de la stratégie communale de prévention de la délinquance en articulation du CISPDP Renforcement de l'animation par le GLP de groupes thématiques en articulation du CLSPD et des problématiques occasionnelles signalées sur le territoire menaçant la tranquillité publique Maintien d'une réunion mensuelle du GLP Organisation d'une assemblée plénière annuelle du CLSPD
Ville de Pointe-à-Pitre	Généralisation des démarches de GUP	<ul style="list-style-type: none"> Implication opérationnelle renforcée dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action par quartier intégrant les engagements TFPB des bailleurs Participation régulière à une instance de coordination des démarches de GUP et TFPB animée par Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Police municipale via le Groupe Local de Prévention de la délinquance (GLP) et le service de médiation Police municipale via le Groupe Local de Prévention de la délinquance (GLP) et le service de médiation



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
	Renforcement de la mobilisation partenariale en faveur de la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'animation du CLSPD et de son articulation au CISPD pour la mise en œuvre du plan d'action du Schéma de tranquillité publique Participation aux réunions de coordination des coordonnateurs CLSPD organisées par le service prévention de la délinquance de Cap Excellence Animation régulière des GLP 	<ul style="list-style-type: none"> Police municipale via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Police municipale via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Police municipale via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), et le service de médiation de la ville de PAP Service politique ville et associations
Cap Excellence	Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion des déchets Généralisation des démarches de GUP 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion du Règlement Intercommunal de collecte Réalisation et diffusion des calendriers de collecte par quartier Communications ciblées sur le tri (enquêtes auprès des usagers, mailings et publipostages sur les actions de la CA) Participation aux réunions thématiques, réunions de quartier organisées par les bailleurs et les associations Participation aux diagnostics en marchant Accompagnement des projets de compostage en résidence collective portés par les bailleurs Accompagnement technique des projets des parties prenantes en lien avec la gestion des déchets
SEMAG	<p>Appropriation espace public par habitants</p> <p>Accompagnem ent de la maîtrise des dépenses logement des ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> Actions TFPB sur GUSP (déchets et sécurité dans l'espace résidentiel), participation régulière à l'instance de coordination des démarches de GUP animée par Cap Excellence Mener des actions de réduction des charges et des actions éducatives de gestion budgétaire auprès des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Actions en cours avec les associations de locataires dans le cadre du conseil de concertation locative pour travailler à la réduction des charges d'entretien des parties communes Volonté de mettre en place la télérelève sur les compteurs d'eau afin de mieux gérer la ressource



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
			<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de détecteurs de présence et de led pour l'éclairage des parties communes Partenaire du projet « Réussir mon parcours logement »
	Projets urbains	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'amélioration de la politique de relogement dans le NPRU 	<ul style="list-style-type: none"> Nous serons partenaire si nous sommes sollicités
	Renforcement de la mobilisation partenariale en faveur de la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> Actions partenariales visant à la tranquillité publique Actions de médiation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaire du GPO Renforcement de notre équipe gardien : deux recrutements supplémentaires au 1er janvier 2020
SIG	Appropriation espace public par habitants	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action TFPB et participation régulière à l'instance de coordination des démarches de GUP animée par Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Suite à la réunion du 27/12, la SIG a pris l'engagement de solder le plan d'actions TFPB au titre des années 2017 à 2019 sur les thématiques réglementaires notamment en matière de sur-entretien, de sécurisation, d'actions avec ou pour les associations, de médiation, d'actions visant la cohésion sociale. La SIG participera aux instances de suivi et se positionnera dans l'année sur la prise en compte des nouvelles orientations de CAPEX pour la prochaine génération d'exonération.
		<ul style="list-style-type: none"> Soutien à initiatives d'habitants dans le cadre de petits aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> Nous disposons d'un budget à destination des projets des associations à valider en lien avec nos responsables d'agences : soutien d'actions ponctuelles favorisant la qualité de vie et le lien social dans les quartiers. L'engagement sur ce budget sera sur des actions validées dans le cadre du suivi du contrat de Ville, correspondant à des projets portés par des association@s de locataires des résidences et du patrimoine SIG.
	Accompagnement de la maîtrise des dépenses logement des ménages	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des actions de réduction des charges et généralisation d'actions éducatives de gestion budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du renouvellement de ses marchés, de l'entretien des parties communes et des espaces verts, récupérables auprès des locataires, la SIG a constaté une baisse générale de plus de 10% du prix des prestations. En moyenne, il y aura une incidence pour les locataires lors de la régularisation



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
			<p>des charges à venir au titre de l'année 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> La SIG propose que Cap Excellence prenne l'initiative d'une invitation dans le cadre du contrat de ville afin de réunir la DRFIP et les bailleurs sur le sujet des livraisons de résidences donnant lieu à la TEOM dans le cadre du calcul prévisionnelle de celle-ci, dès la première année de location pour mettre en position favorable les locataires lors de la régularisation effective de celle-ci. Dans le cadre du plan d'action en cours avec l'AGLS nous allons proposer de redéfinir le périmètre d'intervention de celle-ci en lien avec nos équipes pour améliorer les actions d'accompagnement social y compris les actions éducatives et de gestion budgétaires.
	<p>Renforcement de la mobilisation partenariale en faveur de la tranquillité publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la mise à disposition de locaux d'activité en pieds d'immeubles pour répondre à une diversité de demandes 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de notre organisation de proximité, nous disposons de 2 agences sur le terrain et d'une chargée de mission tranquillité qui participe aux différentes instances et qui fait vivre un tableau de bord mensuel de la tranquillité. La SIG se tient à la disposition de CAPEX et du CLSPD pour intervenir dans le cadre des actions de médiation sociale avec son réseau d'associations et de partenaires, dans les résidences sur lesquelles elle sera interpellée.
<p>Conseil départemental</p>	<p>Diversification modes de déplacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux liaisons inter QPV et QVA 	
<p>Conseil Régional</p>	<p>Identifier et soutenir les porteurs de Projets intégrant une dimension environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la dimension environnementale du SCOT et du PLH de Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux associations dans le domaine de la politique de la ville – DLHAC (délibération régionale CR/19-881) : les actions structurelles de requalification urbaine impactant positivement l'environnement paysager et/ou présentant un caractère de développement durable.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2020

Affichage : 21/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation 971-200018653-20200214-20200201747-DE



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
EPF			<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un jardin bio partagé sur une parcelle maîtrisée par l'EPF Opération « je plante un arbre » en vue de favoriser la préservation de la biodiversité en ville
	Cadre de vie		<ul style="list-style-type: none"> Recensement des dents creuses et des ruines situées dans les quartiers prioritaires et évaluation du coût de la démolition, du nettoyage et du curetage Proposition opérationnelle en vue de la démolition des ruines et du nettoyage des parcelles

8.12. Pilier : Développement économique et accès à l'emploi



	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Développement de l'économie des quartiers	Accompagner les acteurs économiques et promouvoir l'attractivité des quartiers	Facilitation de l'installation d'activités dans les quartiers
		Accompagnement des porteurs d'activités présents dans les quartiers
		Amélioration de la cohérence et de la soutenabilité concurrentielle de l'offre commerciale
		Professionnalisation de l'activité économique des structures d'ESS
		Accompagnement de la régularisation d'activités informelles
	Améliorer l'intervention des acteurs (professionnels)	Promotion et valorisation des activités économiques pour œuvrer à l'attractivité des quartiers
		Amélioration de la lisibilité et complémentarité des outils d'aide à la création
		Développement de filières innovantes (gérontologie, numérique)

	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Accès à l'emploi à la formation et à l'insertion	Améliorer l'offre d'emploi	Connecter les zones d'activités économiques de proximité via une offre de transport adaptée
		Développer des emplois locaux en lien avec les équipements culturels et sportifs et plus largement en lien avec le sport et la culture
	Faire évoluer l'adéquation entre offre et demande d'emploi	Renforcement des interventions visant à lever les freins des personnes en parcours d'accompagnement
		Accompagnement en insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
		Valorisation des métiers en tension
		Adaptation des formations aux caractéristiques des demandeurs d'emploi et à l'offre d'emploi
	Améliorer l'intervention des acteurs (professionnels)	Préparer aux nouveaux métiers liés à la mobilité (et autres secteurs)
		Mise en place d'outils pour une approche prospective emploi-formation
		Mise en cohérence entre demande de formation et besoin du territoire
		Cohérence dans les interventions auprès des publics les plus éloignés de l'emploi
		Optimisation et facilitation de la prescription vers les dispositifs d'insertion
		Outils pour connaissance et compréhension des situations de handicap

Les engagements des partenaires



Le développement économique

Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
Cap Excellence (cf. tableau spécifique ci-après)	Renforcement de l'appui aux porteurs de projets d'activité dans les QPV et QVA, notamment en ESS	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'implantation d'activités économiques au sein des quartiers Intégrer, dans le cadre du NPNRU, la création de zones d'activités économiques de proximité dans les QPV, connectées via notamment une offre de transport adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une bourse aux locaux vacants (Action 45) Mise en place de mesures de soutien à la construction ou à la réhabilitation de locaux et espaces à vocation économique (Action 46)
		<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la lisibilité et la complémentarité des outils existants et des stratégies locales en place en matière d'aide à la création Soutenir, sur la base d'études préalables, le développement de filières innovantes pour faciliter la création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'actions visant à faciliter l'insertion par l'activité en partenariat avec les entreprises (Action 47) Mise en œuvre d'actions visant à faciliter la création d'entreprises (Action 48)
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagner et professionnaliser l'activité économique des structures de l'ESS Soutenir, sur la base d'études préalables, le développement de filières innovantes pour faciliter la création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Agir pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en soutenant la structuration des chantiers et entreprises d'insertion (Action 49)
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la régularisation des activités économiques informelles 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement spécifique des jeunes entreprises localisées (Action 50)
		<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et valoriser l'offre commerciale et les activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne de communication pour stimuler l'implantation des entreprises (Action 51)
Autre priorité : Promouvoir les savoirs faire et savoir-être locaux (marketing territorial)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en exergue le dynamisme des acteurs économique du territoire (campagne de communication, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Animations et promotion du territoire (Nouvelle action complémentaire au PASEC) 	



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
Les Abymes	Renforcer l'accompagnement des porteurs d'activités économiques présents sur les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • En coordination avec la direction du développement économique de Cap Excellence <ul style="list-style-type: none"> ○ Implication du service développement économique de la ville dans la mise en œuvre du thème 4 du PASEC et du programme d'action d'Action Cœur de Ville ○ Positionnement d'un animateur économique de territoire pour accompagner les différents types d'acteurs économiques : ESS, professionnels, économie informelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Revitalisation des locaux commerciaux en bas d'immeubles • Création et qualification de zone d'activité secondaire dédiée aux activités artisanales de réparation • Territoires concernés : Lacroix : orientation activé de l'Economie Sociale et Solidaire (ex : laverie solidaire) / Grand Camp, Boisripeaux : commerce éphémère • Accompagnement à la création d'activités économiques dans les quartiers – Dispositif Cité Lab • Territoire concerné : Expérimentations dans les quartiers de Lacroix-Boissard • Animation et mobilisation d'un réseau d'entreprises : parrainage de jeunes porteurs de projets et demandeurs d'emploi par des entrepreneurs. <u>Territoire concerné</u> : Ensemble du territoire de la ville et de l'agglomération • Soutien au développement d'activités économiques pérennes <u>Territoires concernés</u> : Territoires entrepreneurs (ex ZFU) • Accompagnement à la création d'activité dans les quartiers <u>Territoires concernés</u> : Raizet/ Grand Camp
Ville de baie Mahault		<ul style="list-style-type: none"> • En coordination avec la direction du développement économique de Cap Excellence • Implication du service développement économique de la ville dans la mise en œuvre du thème 4 du PASEC et du programme d'action Cœur de Ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions en lien avec la direction du développement économique de Cap Excellence
Ville de Pointe-à-Pitre		<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement d'un animateur économique de territoire pour accompagner les différents types d'acteurs économiques : ESS, professionnels, économie informelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Service technique et rénovation urbaine



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
SEMAG		<ul style="list-style-type: none"> Développement de la mise à disposition de locaux d'activité en pieds d'immeubles pour répondre à une diversité de demandes 	<ul style="list-style-type: none"> Création de jardins partagés L'ensemble des locaux commerciaux de la SEMAG situés en pied d'immeuble, sont vendus ou loués depuis le 31 décembre 2019
		<ul style="list-style-type: none"> Développement de la mise à disposition de locaux d'activité en pieds d'immeubles pour répondre à une diversité de demandes 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons signé fin 2019, une convention avec la Région pour encourager l'installation des porteurs de projets / jeunes entrepreneurs applicable au parc de locaux commerciaux disponible sur le territoire de CAPEX.
SIG	Autres priorités ...	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gardiennage sur les 10 prochaines années, la SIG s'engage pour les premières mises en place opérationnelles à définir une ou plusieurs résidences sur CAPEX. Elle étudiera par ailleurs les possibilités de partenariat dans le cadre de la formation et le cas échéant de personnes issues de la politique de la Ville
Conseil Départemental	Renforcement de l'appui aux porteurs de projets d'activité dans les QPV et QVA, notamment en ESS	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'action du PDI sur la création d'activité avec Pôle Emploi et le service insertion de Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la création d'activités. Soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire. Développement de l'employabilité dans les secteurs innovants.
Conseil Régional	Renforcement de l'appui aux porteurs de projets d'activité dans les QPV et QVA, notamment en ESS	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la création d'activité avec Pôle Emploi et le service insertion de Cap Excellence Contribuer à L'avancement des travaux sur la GPECT sur le territoire de Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> ARICE (Aide Régionale à l'Investissement et à la Création d'Emploi) ARDDA (Aide régionale au démarrage et au développement d'activités). Insertion des publics par le sport « Voile traditionnelle ». Insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion). ESS (Arsess, DLA, CRESS IG) Aide aux associations dans le domaine de la politique de la ville – DLHAC (délibération régionale CR/19-881) : actions pérennes, de longue durée en



Acteurs Contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
			faveur de la cohésion sociale et du développement économique. <ul style="list-style-type: none"> Aide aux associations dans le domaine de la politique de la ville – DLHAC (délibération régionale CR/19-881) : actions traduisant la formation, la qualification du public issu des quartiers prioritaires et quartiers de veille active conduisant à une certification.
CCIIG	Renforcer l'accompagnement des porteurs d'activités économiques présents dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Observer les évolutions des entreprises Informier sur la création d'entreprise en complémentarité avec Cité Lab 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la convention de partenariat avec Cap Excellence
	Accompagner dans leur développement les entreprises présentes dans les quartiers prioritaires		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la convention de partenariat avec Cap Excellence
EPF			<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une cellule pour lutter contre la vacance économique (recensement des locaux vides, recherche d'investisseurs potentiels, mise en place de mesures attractives)

Détails des objectifs de Cap Excellence en matière de développement économique pour les quartiers de la politique de la ville.



Interventions économiques : quartiers cibles (Contrats de ville, NPNRU, etc.)		Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions et projets Feuille de route 2020 - 2021 (Pilotage DGAET)
Actions principales du Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires (PASEC)				
Action 45	Création d'une bourse aux locaux vacants	Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'économie sociale et solidaire	1- Favoriser l'implantation d'activités économiques au sein des quartiers	<u>Offre de locaux commerciaux</u> 1. Recensement des locaux vacants 2. Création d'une plateforme de locaux disponibles pour mise à disposition des porteurs de projets (Observatoire Economique) 3. Contractualisation avec les bailleurs sociaux concernant les rez-de-chaussée à vocation économique (accessibilité à des conditions préférentiels, etc.) 4. Modernisation des ZAE (requalification, etc.)
Action 46	Mise en place de mesures de soutien à la construction ou à la réhabilitation de locaux et espaces à vocation économique		2- Intégrer, dans le cadre du NPNRU, la création de zones d'activités économiques de proximité dans les QPV, connectées via notamment une offre de transport adaptée.	
Action 47	Mise en place d'actions visant à faciliter l'insertion par l'activité en partenariat avec les entreprises		1- Améliorer la lisibilité et la complémentarité des outils existants et des stratégies locales en place en matière d'aide à la création	<u>Accompagnement des porteurs de projet</u> 1. Création d'un guichet unique avec les partenaires pour un meilleur accès aux dispositifs d'accompagnement et d'insertion par l'activité économique (Rendez-Vous Economiques de CAPEX, etc.) 2. Développer des structures d'accueil et d'accompagnement des chefs et futurs chefs d'entreprise (entreprises résidentes et non résidentes d'hôtels, pépinières et incubateurs d'entreprises, espaces de coworking, etc.) 3. Renforcer les ateliers individuels et collectifs de la création, à la structuration, au développement et à la transmission d'entreprise, organisés dans les quartiers concernés 4. Renforcer et poursuivre le dispositif CitésLab 5. Accompagner les acteurs dans le cadre du partenariat avec les 3 chambres consulaires 6. Décentraliser les services économiques de CAPEX dans les quartiers et centre-ville via en particulier les Pôles territoriaux Economie et Tourisme
Action 48	Mise en œuvre d'actions visant à faciliter la création d'entreprises		2- Soutenir, sur la base d'études préalables, le développement de filières innovantes pour faciliter la création d'emplois	
Action 49	Agir pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en soutenant la structuration des chantiers et entreprises d'insertion		1- Accompagner et professionnaliser l'activité économique des structures de l'ESS 2- Soutenir, sur la base d'études préalables, le développement de filières innovantes pour faciliter la création d'emplois	<u>Pilotage de la DGATS (territoires et solidarité)</u> 1. Mise en place d'un partenariat avec la Chambre Régionale de l'ESS, sensibiliser le tissu associatif à travers des ateliers de structuration des activités de l'ESS, 2. Mise en place des chantiers d'insertion dans le cadre de la réhabilitation de quartiers sensibles 5- 6- 7-
Action 50	Accompagnement spécifique des jeunes entreprises localisées	Soutenir le tissu économique déjà existant	8- Accompagner la régularisation des activités économiques informelles	<u>Accompagnement les porteurs de projet</u> 1. Création d'un guichet unique avec les partenaires afin d'améliorer l'accessibilité aux dispositifs d'accompagnement et d'insertion par l'activité économique (dispositif des Rendez-Vous Economiques de CAPEX) 9- 2. Développer le potentiel d'accueil de la Pépinière d'entreprises innovantes AUDACIA (entreprises non résidentes) 10- 3. Développer des structures d'accueil et d'accompagnement des chefs et futurs chefs d'entreprise (entreprises résidentes et non résidentes d'hôtels, pépinières et incubateurs d'entreprises, espaces de coworking, etc.) 4. Renforcer les ateliers individuels et collectifs de la création, à la structuration, au développement et à la transmission d'entreprise, organisés dans les quartiers concernés 5. Renforcer et poursuivre le dispositif CitésLab 6. Accompagner les acteurs économiques, dans le cadre du partenariat avec les 3 chambres consulaires 7. Décentraliser les services économiques de CAPEX dans les quartiers et centre-ville 11- 8. Renforcer la coopération avec les associations de jeunes afin de valoriser les savoir-faire et savoirs être du territoire 12- 9. Mettre en place d'un dispositif de parrainage entre les chefs d'entreprise expérimentés et les jeunes chefs d'entreprise des quartiers concernés
Action 51	Campagne de communication pour stimuler l'implantation des entreprises		1- Promouvoir et valoriser l'offre commerciale et les activités économiques 2- Accompagner la régularisation des activités économiques informelles	
Actions nouvelles depuis 2017	Animations et promotion du territoire	Promouvoir les savoirs faire et savoir-être locaux (marketing territorial)	Mettre en exergue le dynamisme des acteurs économique du territoire (campagne de communication, etc.)	1. Les Rendez-Vous Economiques de CAPEX (visite en entreprise, forum, ateliers, etc.) 2. Organisation d'un concours du chef d'entreprise de l'année par secteur d'activité avec un zoom sur des quartiers urbains et ruraux cibles 3. Organisation des villages du carnaval regroupant des acteurs économiques du territoire qui ont l'occasion de vendre leurs produits et de mieux se faire connaître 4. Promotion des savoir-faire du territoire auprès des touristes (port et aéroport, circuits touristiques)



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
État	Renforcer la cohérence des interventions autour de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Participation régulière aux instances et travaux du PLIE Mobilisation emplois francs 	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les discriminations Mettre en place le PaQte avec les entreprises
Les Abymes		<ul style="list-style-type: none"> Implication dans la mise en œuvre opérationnelle du PLIE Développement de la clause d'insertion dans les marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement du public des demandeurs d'emploi par le pôle « FIER » (Formation Intégration Emploi Resocialisation) / Coordination des actions d'emploi et d'insertion
	Développer la sensibilisation et l'accompagnement en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap		<ul style="list-style-type: none"> Interventions de la direction de la santé au travail
Ville de Baie Mahault	Renforcer la cohérence des interventions autour de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Implication dans la mise en œuvre opérationnelle du PLIE Développement de la clause d'insertion dans les marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la mission d'accompagnement de proximité, des publics éloignés de l'emploi animé par le Centre de Ressources Jeunesse de la ville en partenariat avec le CCAS Renforcer le partenariat avec la Mission Locale (Point Relais renforcé par un 2ème conseiller prévu dans un quartier rural) Engager un partenariat formel avec Pôle Emploi Maintenir les clauses d'insertion dans les marchés publics
Ville de Pointe-à-Pitre		<ul style="list-style-type: none"> Implication dans la mise en œuvre opérationnelle du PLIE Développement de la clause d'insertion dans les marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Service technique de la ville de PAP
Conseil Départemental		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accompagnement des titulaires du RSA dans les QPV et QVA, en partenariat avec Pôle Emploi et le service insertion de Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation de l'accompagnement socioprofessionnel des BRSA. Amélioration de l'accompagnement social des publics les plus vulnérables et/ou éloignés de l'emploi. Soutien à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
Conseil Régional		<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les QPV et QVA, en partenariat avec Pôle Emploi et le service insertion de Cap Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux associations dans le domaine de la politique de la ville – DLHAC (délibération régionale CR/19-881) : <ul style="list-style-type: none"> Actions traduisant la formation, la qualification du public issu des quartiers prioritaires et quartiers de veille active conduisant à une certification. Actions ayant un impact positif et durable sur le public ou l'activité économique des quartiers prioritaires.
	Amélioration de l'adéquation entre offre et demande d'emploi et de formation	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la coopération avec le service emploi insertion de Cap Excellence Développer des opportunités nouvelles de formation adaptées aux métiers en tension et aux métiers nouveaux 	<ul style="list-style-type: none"> « Emplois tremplins » Contrats de professionnalisation Service civiques indemnité en lien avec les communes Permis services civiques
CCIIG	Amélioration de l'adéquation entre offre et demande d'emploi et de formation		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la convention de partenariat avec Cap Excellence
	Renforcer la cohérence des interventions autour de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Implication régulière dans les instances de pilotage du PLIE Actions d'information et d'orientation en faveur des jeunes sur les différents contrats, les métiers, la formation, liés à l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Avis favorable
EPF			<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'actions d'insertion en vue de l'embellissement des façades et des dents creuses



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions)	Réponse du partenaire
Cap Excellence	<p>Renforcer la cohérence des interventions autour de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans la mise en œuvre opérationnelle du PLIE • Développement de la clause d'insertion • Renforcement de l'articulation entre insertion et développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte prioritaire des publics de la Politique de la ville • Travail au repérage des publics du PLIE, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales • Réflexion sur la possibilité de lier la stratégie économique et la mise en œuvre du plan d'action du PLIE en termes d'emploi • Travailler activement à l'implantation de Régies de Quartiers • Investir pleinement le champ partenarial pour des actions intégrées et utiles au territoire avec le PDI et le PTI, en participant au CREFOP et au CDIAE, en étant au côté de la CRESS
	<p>Renforcer l'accompagnement des porteurs d'activités économiques présents sur les quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre opérationnelle du thème 4 du PASEC et de son plan d'action ; mise en place d'une instance de coordination avec les services économiques des villes • Participation régulière aux instances et travaux du PLIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les outils et dispositifs d'accompagnement : CitésLab, FACE, 100 000 Entrepreneurs, NQT... • Établir un partenariat opérationnel avec les OPCO • Développer la relation entreprise au travers de "Clubs d'entreprises", d'Afertwork... • Réfléchir à l'intervention d'EPARECA pour aider à l'animation et revitalisation des commerces de proximités

8.13. Pilier : Cohésion sociale



	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Favoriser la réussite éducative	Accompagner les jeunes dans leurs parcours	Accompagnement à la construction de leur projet professionnel et de vie
		Prévention des conduites à risque (addiction, grossesses précoces, absentéisme scolaire)
	Mettre les parents au cœur de l'éducation	Accompagnement des décrocheurs scolaires
		Développement de mesures pour l'intégration scolaire de jeunes d'origine étrangère
	Améliorer l'intervention des acteurs (professionnels)	Amélioration de l'offre, et de son accessibilité, en matière de loisirs, de formation
Améliorer l'information et l'accessibilité de l'offre de soutien à la parentalité		
Implication des habitants	Fédération des acteurs autour de valeurs communes	
	Mutualisation des moyens	
	Renforcement du partenariat (en particulier Éducation nationale) pour lutter contre l'exclusion scolaire et pour la formation des élèves en matière républicaine	
	Des habitants qui deviennent des acteurs et animateurs de la vie des quartiers	
	Institutionnalisation de la concertation publique	
	Développement des projets d'habitants	

	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Améliorer la santé des habitants	Faire évoluer les comportements de bénéficiaires cibles	Renforcement des démarches de prévention
		Développement des interventions sur les déterminants de santé : mentale, cardiaque, environnementale, nutrition
	Améliorer l'intervention des acteurs (professionnels)	Amélioration de la connaissance des publics concernant les offres en matière de santé (cartographie et communication)
		Amélioration de l'interconnaissance et de la coordination des acteurs de la santé et de l'action sociale

	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Prévenir la délinquance	Favoriser la prévention et les démarches d'insertion	Prévention des actes d'incivilité et de délinquance
		Accompagnement vers des démarches d'insertion assurées
	Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accompagnement	Renforcement de la médiation sociale dans les quartiers
Améliorer l'intervention des acteurs (professionnels)		Renforcement des dispositifs existants par leur territorialisation pour faciliter leur accès de proximité
		Amélioration de la connaissance des publics (outil d'observation)
		Coordination avec les partenaires pour l'accompagnement des jeunes
		Renforcement et adaptation de la lutte contre la récidive et ciblage sur les publics les plus exposés aux risques



	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Développer l'accès au sport et à la culture	Renforcer ou améliorer l'offre	Construire ou rénover des équipements des quartiers Développement d'une gestion adaptée aux spécificités locales S'assurer de la cohérence entre besoins et recrutements locaux Valoriser le sport et la culture
	Faire évoluer les comportements des publics les plus éloignés	Promouvoir une diversité d'activités culturelles et sportives
	Donner les moyens aux publics les plus éloignés des productions culturelles d'y accéder	Créer des relais dans les quartiers Accompagner et valoriser les créations culturelles émanant des quartiers

	Champ d'action	Types d'actions envisageables
Réduire la grande exclusion et la marginalisation	Conforter les approches en direction des publics en grande précarité	Développement de l'accompagnement social et d'insertion Développement des actions de traitement des phénomènes d'errance
	Améliorer l'intervention des acteurs (professionnels)	Développer l'intervention partenariale en faveur des publics marginalisés
		Améliorer le réseau d'alerte et la prise en charge

Engagements des partenaires



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
État	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au projet de cité éducative • Renforcement des cordées de la réussite 	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler le nombre d'apprentis en QPV • Développer le dispositif Emploi-Franc • Accompagner le COPIL de la Cité Éducative • Poursuivre un accompagnement privilégié des établissements en éducation prioritaire et plus particulièrement le Collège DE KERMADEC en éducation prioritaire renforcée
	Éducation (Rectorat : cf tableau spécifique)		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les quartiers prioritaires à la mise en place du dispositif : scolarisation des enfants de moins de 3 ans. • Déploiement dans les QPV en REP et REP+ du dédoublement des classes de CP et CE1 • Poursuivre le développement des actions en lien avec la MLDS et les réseaux institutionnels pour réduire le nombre de décrocheurs de 20% en QPV (classes relais, micro lycée, actions de lutte contre le décrochage) • Maintien des moyens (coordonnateurs MLDS – mission de lutte contre le décrochage scolaire) • Prioriser l'affectation de jeunes du service civique en EP et en QPV • Maintien des dotations en personnel (APS et EMS) pour prévenir les violences scolaires et sécuriser les établissements • Prioriser l'affectation de jeunes du Service civique en EP et en QPV • Poursuite de la politique de soutien en lien avec les différents partenaires (PRE, plan mercredi, devoirs faits, petit déjeuner, APC,...) • Maintien des dispositifs CHAM dans les quartiers prioritaires en lien avec les partenaires • Augmentation du nombre de cordées de la réussite notamment en BTS et BAC PRO • Augmentation des places d'internat réservées aux élèves des QPV et EP



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
	Développement sportif et culturel	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les actions de Cap Excellence en faveur de toutes formes de pratiques sportives et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre d'élèves de QPV et EP bénéficiant d'un stage de 3è Accompagner la mise en place et le déploiement des Micro-Folies Soutenir les acteurs de terrain à travers les postes FONJEP Accompagner et renforcer le dispositif "Savoir nager"
	Autres priorités...		<ul style="list-style-type: none"> Développer la mise en place de Maisons France Service Décliner le plan de lutte contre la Pauvreté notamment par la contractualisation avec le département Former les adultes relais et les responsables associatifs aux "Valeurs de la République et Laïcité" Augmenter les CPO et ainsi faciliter le travail des associations

Détail engagements de l'Éducation Nationale



Thématique	Constat initial	Stratégie	Moyens à engager
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans	Politique initiée dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires.	Favoriser le développement de la scolarisation des moins de trois ans dans les QPV	Accompagner les quartiers prioritaires à la mise en place du dispositif : scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
« Dédoulement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ ».	-E/C plus favorable. -Décharge de service de direction en REP et REP plus importantes	Augmenter le nombre H/E	Déploiement dans les QPV en REP et REP+ du dédoublement des classes de CP et CE1
Mise en place d'une politique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.	Développement des actions spécifiques impulsées par la MLDS en lien avec les réseaux institutionnels	Poursuivre le développement des actions en lien avec la MLDS et les réseaux institutionnels pour réduire le nombre de décrocheurs (classes relais, micro lycée, actions de lutte contre le décrochage)	-Réduction du nombre de décrocheurs sur les territoires PDV de 20% -Maintien des moyens (coordonnateurs MLDS – mission de lutte contre le décrochage scolaire)
Prévention de la délinquance et apprentissage de la citoyenneté	Affectation de jeunes en service civique	Prioriser l'affectation de jeunes du service civique en EP et en QPV	Plus de personnel service civique dans les QPV – 10%
	Dotation en personnel pour favoriser la sécurisation et prévenir les violences chez les jeunes	Prévenir les violences scolaires et sécuriser les Établissements	Maintien des dotations en personnel (APS et EMS)
Prévention de la délinquance et apprentissage de la citoyenneté	Affectation de jeunes en service civique	Prioriser l'affectation de jeunes du service civique en EP et en QPV	Plus de personnel service civique dans les QPV – 10%
	Dotation en personnel pour favoriser la sécurisation et prévenir les violences chez les jeunes	Prévenir les violences scolaires et sécuriser les Établissements	Maintien des dotations en personnel (APS et EMS)
Soutien aux dispositifs concourant à la Réussite éducative	Engagement de l'académie Guadeloupe auprès des municipalités et collectivités	Poursuivre le déploiement du plan académique d'accompagnement en QPV, éducation prioritaire et dans les zones en marge	Poursuite de la politique de soutien en lien avec les différents partenaires (PRE, plan mercredi, devoirs faits, petit déjeuner, APC,...)
	Développement de l'ouverture culturelle chez les jeunes en EP et des QPV par la dynamisation des classes CHAM	Faire bénéficier à un plus grand nombre d'élèves issus des QPV du dispositif	Maintien des dispositifs CHAM dans ces quartiers en lien avec les partenaires
	Politique académique en lien avec les collectivités pour favoriser la construction de places en internat et l'accueil des élèves des QPV et EP en internat d'excellence	Favoriser la construction de places en internat et favoriser l'accueil des élèves des QPV et EP en internat de la réussite	Augmentation des places réservées aux élèves des QPV et EP
	Politique académique pour développer toutes les formes d'ambition, mettre en lumière la diversité des réussites possibles chez les jeunes issus des QPV et EP	S'appuyer sur le dispositif des cordées de la réussite avec un maillage enseignement supérieur, lycée et collège pour développer l'ambition des élèves, mieux faire connaître et valoriser les formations de l'UA	Augmentation du nombre de cordées de la réussite notamment en BTS et BAC PRO
Stage 3e	Des stages en entreprise pour découvrir les réalités d'une activité professionnelle, favorisant la projection dans leur avenir professionnel.	Ouvrir l'apprenant à de nouveaux possibles oblige à aller au-delà d'une simple connaissance des métiers et de développer sa culture économique et sa connaissance du monde professionnel.	Augmenter le nombre d'élèves de QPV et EP bénéficiant d'un stage de 3è



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
Les Abymes	Éducation et réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans la mise en œuvre opérationnelle du projet de cité éducative et articulation avec démarche d'animation de la vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les acteurs de l'action éducative autour d'orientations communes. CCAS : PRE (2-16ans) • Mettre en place des actions de sensibilisation aux comportements à risques. CCAS : PRE/CDDF/CISPD • Favoriser l'orientation professionnelle des jeunes. CCAS : PRE et dispositif de l'Éducation Nationale en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Service civique, Mission locale • Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité. CCAS : PRE/PEDT/CDDF • Développer les interventions partenariales en faveur de la lutte contre l'exclusion scolaire. CCAS : PRE et dispositif de l'Éducation Nationale en matière de lutte contre le décrochage. CLSPD, CDDF • Développement de l'éducation à la citoyenneté des jeunes. DPV (relais territoriaux et Actions éducatives) – service concertation- conseil municipal des jeunes
	Soutien à l'animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter, avec l'équipe du contrat de ville de Cap Excellence et la CAF, l'ouverture de centres sociaux ou d'EVS dans le quartier expérimentant la mise en œuvre d'un projet de quartier, et initier la démarche dans les autres QPV et les QVA sur la base d'une réflexion et d'objectifs pluri-annuels • Redynamiser les relais territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> •
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un partenariat fort dans la nouvelle génération de contrat local de santé II et de santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> *Ateliers Santé Ville (ASV)- Contrat Local de Santé de Cap Excellence (CLS) – Services du CCAS et de la Ville des Abymes * Partenariat ASV, CLS de Cap Excellence- Service du CCAS et de la Ville des Abymes- Conventions CCAS et Ville avec organismes, associations (AGREXAM, LNCC) •



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
	Prévention de la délinquance		* Relais Territoriaux- Police Municipale – Direction des affaires Scolaires – Rénovation Urbaine- Associations d’Insertion- GLP- CDDF-PRE-Bail- leurs Sociaux- Association des parents d’élèves * Maison du Droit et de la Justice – Permanence d’interventions sociaux dans les commissariats et à la Gendarmerie- Permanence d’associations d’aide aux victimes- Consultations Juridiques au cœur des QPV (relais territoriaux, maisons de quartier,mairies annexes...)- Création de la Maison de la femme •
	Sport et Culture		Mise e place des nouveaux équipements dans les QPV- plateau sportif de Grand Camp- centre culturel de Raizet- soutien et/ou création de relais territoriaux sur les QPV Lacroix – Vieux Bourg- Raizet. DGAAC, DSP, DPV- Poursuivre les actions de proximité – Permettre à ce public d’approcher les pratiques sportives et culturelles. • Mise en place d’un vivier dans les quartiers pour l’emploi.
	Lutte contre la grande exclusion et la marginalisation		• CCAS- Conseil Départemental- SEPSI- Mission locale- Accolade Caraïbe – RESAX –Associations caritatives – Coordination des aides. • Réactiver le réseau partenarial pour ce public résidant dans les zones RHI (sur les emprises opérationnelles type squat).
Ville de Baie Mahault	Soutien à l’animation de la vie sociale	• Piloter, avec l’équipe du contrat de ville de Cap Excellence et la CAF, l’ouverture de centres sociaux ou d’EVS dans le quartier expérimentant la mise en œuvre d’un projet de quartier	• Poursuivre l’étude de la prestation d’animation locale avec la CAF (un premier dossier engagé : Moudong – un deuxième dossier prévu : Calvaire) • Maintenir l’étude pour l’ouverture d’un Centre Social
	Santé	• Élaborer un partenariat fort dans la nouvelle génération de contrat local de santé II et de santé mentale	• Articuler les actions de santé publique avec le CLS et de santé mentale de CAP EXCELLENCE • Poursuivre les actions de lutte anti-vectorielle dans les quartiers •



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
	Autres priorités	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les actions d'accompagnement à la parentalité avec l'ouverture de la Maison de la Parentalité labellisée par la CAF Développer des actions de prévention et de lutte contre toutes formes de violences
Ville de Pointe-à-Pitre	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Implication dans la mise en œuvre opérationnelle du projet global de cité scolaire en articulation avec démarche d'animation de la vie sociale Conforter les impacts du PRE dans le cadre d'un projet éducatif global à l'échelle de l'ensemble des quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> Service affaires scolaires CCAS de la ville de PAP
	Soutien à l'animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Piloter, avec l'équipe du contrat de ville de Cap Excellence et la CAF, l'ouverture de centres sociaux ou d'EVS dans le quartier expérimentant la mise en œuvre d'un projet de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Service politique de la ville et associations Service affaires scolaires
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un partenariat fort dans la nouvelle génération de contrat local de santé II et de santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> Service politique ville et associations
	Prévention de la délinquance		<ul style="list-style-type: none"> Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et violences faites aux enfants Médiation sociale Publics jeunes Prévention de la récidive Lutte contre les discriminations Lutte contre l'errance
CAF	Éducation : offre petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones ou pour les publics prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la création des places notamment dans les zones ou pour les publics prioritaires Accompagner des gestionnaires d'Établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) en difficulté pour améliorer la gestion de leur structure
		<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif par le déploiement bonus « handicap » Adapter l'offre aux besoins des familles les plus précaires par le déploiement du bonus « mixité sociale »



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'accueil individuel 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le maillage territorial des assistants Maternels et valoriser la profession par la création de Ram (Relais assistants maternels) supplémentaires Poursuivre le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel par la mise à disposition d'outils pour le développement des Maisons d'assistants maternels (aide au démarrage)
	Éducation : enfance jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueils de loisirs sans hébergement (Alsh). 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le soutien aux Alsh, notamment sur le temps du mercredi (Plan mercredi) et favoriser leur accessibilité (handicap) Faciliter l'accès aux loisirs des enfants de familles défavorisées et/ou porteurs de handicap
		<ul style="list-style-type: none"> Encourager les initiatives des adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents par le biais d'une nouvelle prestation de service « Ps Jeune » Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen par le financement du dispositif "Promeneurs du Net"
		<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'engagement des jeunes par le biais du Bafa Soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes en matière de décohabitation par la création de places en Foyer jeunes travailleurs (Fjt)
Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la qualité des liens parents-enfants-ados aux moments clés de la vie familiale 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les parents dans les relations avec leur(s) enfant(s) par des actions collectives parentalité (Reaap) et des interventions individuelles (aide à domicile, travail social) Favoriser les actions parentalité dès la petite enfance en mobilisant l'ensemble des équipements accueillant les parents (Laep, Ram, Eaje, etc.). Favoriser le développement des Lieux d'accueil enfants parents (Laep), notamment dans les quartiers prioritaires Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, par le biais du Clas 	



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
			<p>(Contrat local d'accompagnement à la scolarité)</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner et prévenir les ruptures familiales en développant les services de médiation familiale et espaces de rencontres
	Famille	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des familles vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement social
	Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de la mise en place des centres sociaux et des espaces de vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Appui de la fédération des centres sociaux pour la mise en place
Conseil départemental	Éducation : Sensibilisation aux comportements à risque	<ul style="list-style-type: none"> Élargir le partenariat de lutte contre le décrochage scolaire, les addictions, en recherchant des perspectives innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la scolarité. Actions de prévention et de lutte contre les addictions. Ouvrir les établissements scolaires aux parents hors du temps scolaire et à travers des actions innovantes.
	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Implication dans la mise en œuvre de l'opération cité éducative. Conforter l'impact du PRE dans le cadre du projet éducatif global à l'échelle de l'ensemble des quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation et/ou Mise à disposition des infrastructures sportives et culturelle dans les QPV. Ouvrir les établissements scolaires aux parents hors du temps scolaire et à travers des actions innovantes. Renforcement de la participation des services sociaux au plan opérationnel.
	Prévention de la délinquance Accompagner l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> Identification des populations privées d'accès aux droits (jeunes, personnes âgées, femmes isolées, étrangers et étrangères) 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation de la médiation sociale auprès des jeunes très désocialisés ou en voie de marginalisation.
	Santé : Accompagner les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un partenariat fort dans la nouvelle génération de contrat local de santé II et de santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> Anticipation du vieillissement / Prévention et traitement de la dépendance (personnes âgées et en situation de handicap) Développement et innovation dans le secteur du maintien à domicile (portage de repas, adaptation du cadre de vie, etc.) Développement des liens intergénérationnels. Lutte contre l'isolement social des personnes âgées. Développement du dispositif MONALISA.
	Modernisation des	<ul style="list-style-type: none"> Implication nécessaire du Département aux côtés du service 	<ul style="list-style-type: none"> Développement du sport de proximité et de la pratique sportive pour tous.



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
			pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 19/07/2019 avec l'État.
	Expérimentation de la mise en place d'un réseau départemental de l'accueil social universel et inconditionnel de proximité (ASUIP)	<ul style="list-style-type: none"> Participer à une recherche-action visant la mise en place d'un réseau départemental de l'ASUIP. Co-construire et collaborer à l'élaboration des outils et des modalités de coopération interinstitutionnelle, avec les CCAS et autres acteurs du territoire. Expérimenter l'approche mutualisée sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage de la mise en œuvre de la recherche-action en partenariat avec l'Observatoire du Développement et de l'Action Sociale (ODAS). Contractualisation de l'expérimentation de la mise en place du réseau mutualisé de l'ASUIP sur le territoire. Évaluation de l'expérimentation.
Cap Excellence	Soutien au développement et à la modernisation des équipements sportifs et culturels	<ul style="list-style-type: none"> Engager la modernisation des équipements sur la base de l'étude sur le sport dans les quartiers prioritaires de Cap Excellence Poser les bases d'une politique sportive territoriale prenant en compte la situation des territoires de la politique de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'aménagement et rénovation des équipements du Réseau Lecture publique et Multimédia de Cap Excellence (Bibliothèque Renée Ballet-Hachon en 2020 & lancement des travaux Bibliothèque de Chateau en QVA)
	Accompagner les publics les plus éloignés de la vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la création culturelle dans les QPV et QVA et mettre en œuvre des moyens d'accès de leurs habitants aux programmes des grands équipements 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner et favoriser l'entrepreneuriat culturel dans les quartiers Développer l'aménagement de petits lieux de pratique artistique dans les quartiers (espaces collectifs de l'habitat social)
	Soutien à l'animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Piloter avec les Villes et la CAF, l'ouverture de centres sociaux ou d'EVS dans les quartiers expérimentant la mise en œuvre d'un projet de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Création et mise en place de la fonction de chefs de projets territoriaux pour définir et animer des projets de quartier intégrant l'animation de la vie sociale.
	Soutien au développement et à la modernisation des équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> Engager la modernisation des équipements sur la base de l'étude sur le sport dans les quartiers prioritaires de Cap Excellence Poser les bases d'une politique sportive territoriale prenant en compte la situation des territoires de la politique de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion à travers un schéma territorial des équipements sportifs, impliquant les villes membres, sur les modalités de modernisation, de gestion et d'animation des équipements sportifs des QPV et QVA. Promouvoir des animations sportives de proximité au sein des QPV et QVA, à l'attention notamment des publics non sensibilisés à la pratique sportive. Assurer l'accueil des habitants des QPV et QVA au sein des équipements sportifs de Cap Excellence.



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
	Inclusion sociale du plus grand nombre	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir les risques d'exclusion notamment au sein des quartiers NPNRU 	<ul style="list-style-type: none"> Piloter une coordination des interventions d'action sociale traitant de l'ensemble des problématiques d'exclusion (logement, santé, formation, éducation, culture, sports...).
	Favoriser l'émergence de projets d'innovation sociale	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux initiatives solidaires émanant des habitants. Prendre appui sur le carnaval de l'agglomération afin de développer de nouvelles réponses en matière de formation et d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une fabrique solidaire dans les QPV dans le champ de la culture et de l'artisanat. Définir un modèle économique du carnaval qui tient compte de l'insertion des publics les plus fragiles.
	Favoriser l'accès aux soins et à l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du Contrat Local de Santé Cibler les QPV et QVA dans les dispositifs santé spécifiques et de droit commun coordonner sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer, l'action « Rencontres Santé Sociale de l'ASV : Ti Kozé » dans les QPV et QVA. Appui à France Assos Santé pour développer l'information et la sensibilisation dans les quartiers prioritaires. Appui aux associations d'usagers en santé mentale pour développer l'information et la sensibilisation sur la santé mentale. Mobilisation des dispositifs mobiles de prévention et de prise en charge : bus de la Croix Rouge, maison des adolescents, EMPP...
	Renforcement de la mobilisation partenariale en faveur de la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'animation du CISPD et de son articulation avec les CLSPD des trois communes pour la mise en œuvre du schéma de tranquillité publique 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de plans de formations mutualisés pour la qualification des intervenant, acteurs, et ingénieries dédiées au pilotage et à l'animation des dispositifs locaux de la politique de prévention de la délinquance. Animer et coordonner les interventions dans le cadre du STP
	Accompagner les publics exposés à la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la prévention pour les publics les plus exposés 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un suivi de cohorte de jeunes en articulation avec tous les partenaires et à partir de l'élaboration de parcours individualisés qualifiés.
Conseil Régional	Éducation : Fédérer les acteurs de l'éducation autour d'orientations communes	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les actions de réussite éducative dans les lycées de Cap Excellence Favoriser l'accès des élèves en fin de parcours à des filières de formation européennes 	<ul style="list-style-type: none"> PAC (Projet d'Actions Culturelles et Pédagogiques) GUMA (Guichet Unique de Mobilité Académique) ERASMUS
	Éducation : Sensibilisation aux comportements à risque	<ul style="list-style-type: none"> Élargir le partenariat de lutte contre le décrochage scolaire, les addictions, en recherchant des perspectives innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> CLUD'S (Comité de Lutte contre le Décrochage Scolaire) Pacte pour l'emploi des jeunes Prime apprentissage (en cours d'achèvement)



Acteurs du contrat de ville	Thèmes	Ce qui est attendu pour la poursuite du contrat de ville 2020-2022 (Propositions suite à l'évaluation)	Réponse du partenaire
EPF	Éducation		<ul style="list-style-type: none"> Financement d'un voyage scolaire en vue de la découverte des autres communes de la Guadeloupe (îles du sud comprises) Aide financière de 5 000 euros accordée à un bachelier « méritant » en vue de poursuivre ses études supérieures
	Vie sociale		<ul style="list-style-type: none"> Participation au financement d'un événement (arbre de Noël, fête des voisins...) en faveur de la cohésion sociale
	Sport		<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'une parcelle en vue de la réalisation d'une piste de rollers et d'un skate park
	Culture		<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'un événement musical, cinématographique, théâtral sur un foncier maîtrisé par l'EPF

Signatures



Pour la Communauté d'Agglomération Cap Excellence Le président Éric JALTON	Pour l'État Le Préfet de Région Philippe GUSTIN
Pour la Ville de Pointe-à-Pitre Le Maire Josiane GATIBELZA	Pour la ville des Abymes Le Maire Éric JALTON
Pour la ville de Baie-Mahault Le Maire Hélène MOLIA-POLIFONTE	Pour la Région Guadeloupe Le président Ary CHALUS
Pour le Département de Guadeloupe La présidente Josette BOREL LINCERTIN	Pour le Rectorat de l'Académie de Guadeloupe Le Recteur Mostafa FOURAR
Pour le procureur du TGI de Pointe-à-Pitre Le procureur Patrick DESJARDINS	Pour l'Agence Régionale de Santé La Directrice Générale Valérie DENUX
Pour le Pôle Emploi Le Directeur Régional Olivier PELVOIZIN	Pour la CAF de Guadeloupe Le Directeur Général Patrick DIVAD
Pour La Caisse des Dépôts et Consignations Le Directeur territorial Guadeloupe ?	Pour le Président de la mission locale La 1 ^{ère} Vice-Présidente ?

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2020

Affichage : 21/02/2020

Pour l'autorité compétente en matière de délégation 971-200018653-20200214-20200201747-D
E



<p>Pour la Société Immobilière de Guadeloupe Le Directeur Général</p> <p>Antoine ROUSSEAU</p>	<p>Pour la SEMAG Le Directeur général</p> <p>Josette BOREL LINCERTIN</p>
<p>Pour la SEMSAMAR Le Président Directeur Général</p> <p>Yawo NYUIADZI</p>	<p>Pour SIKOA Le Président du Directoire</p> <p>Thierry ROMANOS</p>
<p>Pour la SPHLM La présidente</p> <p>José TORIBIO</p>	<p>Pour la CCI des Îles de Guadeloupe Le Président</p> <p>Patrick VIAL-COLLET</p>
<p>Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Le Président</p> <p>Gabriel FOY</p>	<p>Pour l'Établissement Public Foncier de la Guadeloupe Le Président</p> <p>Jean Claude CHRISTOPHE</p>